

► **Les Groseillers. « Val de Gâtine »**
nom accepté le 1^{er} janvier 2017

Le Conseil communautaire Pays Sud Gâtine a été reçu par Odile Bienvenu, maire, dans la salle des fêtes des Groseillers, jeudi 9 novembre. Il a été décidé entre autres, d'adopter le nom « Val de Gâtine » pour la fusion des trois communautés de communes.

Le président Pascal Olivier ouvre la séance en précisant que le préfet a accepté le nom « Val de Gâtine » pour la fusion des trois Communautés de communes, Gâtine Autize, Pays Sud Gâtine et Val d'Egray. « Dans le cadre de la procédure de transformation du Syndicat mixte d'action du Pays de Gâtine en Pole d'équilibre territorial et rural (PETR), les membres du syndicat ont décidé, par délibérations du 8 octobre 2015 et du 27 janvier 2016, d'évoluer en syndicat mixte fermé, préalable au passage en PETR », indique le président.

Il ajoute : « Par délibération du 23 mai, la poursuite de la procédure de transformation ainsi que le projet de statuts de PETR ont été approuvés par le comité syndical. Projet transmis aux communautés membres pour avis. Des modifications ayant été apportées par délibération le 17 octobre, il est demandé d'affirmer la volonté de transformation du

syndicat mixte du Pays de Gâtine en PETR et de valider le nouveau projet de statuts de PETR transmis par le syndicat mixte. » Voté à l'unanimité.

Gestion du personnel : des ajustements de temps de travail ont été approuvés pour un adjoint technique rattaché à l'école de Saint-Marc-la-Lande et pour un adjoint animation en place à l'école de Saint-Pardoux. Prise d'effet au 1^{er} novembre.

Finances : « Au regard de la fusion au 1^{er} janvier 2017, il convient de supprimer les régies ne fonctionnant plus. C'est le cas de la régie recette du service halte-garderie à Saint-Pardoux, les familles s'engagent vers des contrats de services avec paiement mensuel. » Pascal Olivier explique le déroulement à l'assemblée.

Achats de terrain à Saint-Lin : l'assemblée décide d'acquérir deux terrains à Saint-Lin en zone UX à dominante commerciale du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), afin de créer une réserve foncière pour des projets à vocation économique.

Projet de Résidence habitat des jeunes 16-25 ans sur le territoire intercommunal du Pays Sud Gâtine : l'étude de faisabilité sera confiée à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (Urhaj).



Mazières en Gâtine